

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2547

30 décembre 2009

### SOMMAIRE

A.C.G. S.A. ....	122255	Mezzanine Finance Europe S.A. ....	122233
Agence de Publicité Signtec S.à r.l. ....	122246	MR/PR Finance S.A. ....	122210
Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l. .....	122211	Northern Reflections Holdings S.à r.l. ...	122211
Alessia ....	122256	Octopussy S.A. ....	122243
Altadis Luxembourg S.A. ....	122216	Octopussy S.A. ....	122242
Amazing Moments S.à r.l. ....	122241	Panino Bar S.à r.l. ....	122244
AOL Europe Services S.à r.l. ....	122243	Parc Belair S.à r.l. ....	122243
ATEEL - Allied Technology Experts. Enter- prise of Luxembourg S.à r.l. ....	122244	PE-Invest SICAV ....	122248
Banchereau Finance S.à r.l. ....	122213	Peria S.A. ....	122242
Banchereau Finance S.à r.l. ....	122230	Prinvest Holding S.A. ....	122243
Bronside Finance S.à r.l. ....	122220	Prodec Sàrl ....	122247
Digitech S.A. ....	122248	ProLogis European Holdings XVII S.à r.l. .....	122247
Entropia S.A. ....	122256	Realcorp Luxembourg S.A. ....	122244
Gaba S.A. ....	122246	REO Carentan, S.à r.l. ....	122255
Geneva Blocker S.à r.l. ....	122211	REO Green H-Park S.à r.l. ....	122256
Genie Therm s.à r.l. ....	122246	REO Klinik Holdings, S. à r.l. ....	122241
GPB Asset Management S.A. ....	122242	Securitas Financial Management Luxem- bourg S.à r.l. ....	122220
GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l. ....	122242	Sehelah Exploitation S.à r.l. ....	122244
HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l. .....	122234	Société de Participation Indane S.A. ....	122210
laba S.A. ....	122245	Société Européenne de Génie Civil SA ..	122246
IP-Phyt-Food ....	122219	Solitaire S.A. ....	122255
Karlinvest S.à r.l. ....	122234	SREP (France) S.à.r.l. ....	122256
Kobarid Holding S.A. ....	122248	Sun Sea S.A. ....	122233
Kolimmo S.A. ....	122248	Susquehanna Europe Holdings Limited .	122211
L.G.L. Luxembourg Genuine Leather S.A. .....	122211	Synapt Invest S.A. ....	122210
Lopes Agence Générale S.à.r.l. ....	122241	Tegernsee S.A. - S.P.F. ....	122247
Lux Bio Group S.A. ....	122249	Toiture SCHROEDER S.à r.l. ....	122245
Luxembourg TOURISME S.A. ....	122245	Tudor Immo S.A. ....	122247
		Twopp S.A.H. ....	122245
		Usine S.A. ....	122210

**MR/PR Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 79.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2009154865/13.

(090187732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Synapt Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9573 Wiltz, 15, rue Michel Thilges.  
R.C.S. Luxembourg B 60.828.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 décembre 2009.

SAIL S.A.  
Kaiser Alain  
Adm. dél.

Référence de publication: 2009154866/13.

(090188121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Usine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2009154867/13.

(090187729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Société de Participation Indane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 48.148.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 novembre 2009 que:

La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors S.A.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2009154339/15.

(090187125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**L.G.L. Luxembourg Genuine Leather S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 90.208.

—  
EXTRAIT

Messieurs Gianluca NINNO, Natale CAPULA, ainsi que la société Luxembourg Management Services Sarl, ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat.

En outre, la société FGS CONSULTING LLC a donné sa démission, avec effet immédiat, en tant que commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

FIDEI GENERAL SERVICES S.à.r.l.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009154355/17.

(090187189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**Susquehanna Europe Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 137.805.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 octobre 2009*

Madame Kathleen Harley, née le 15 juillet 1970 à Pennsylvania (Etats-Unis) ayant son adresse professionnelle à 401 City Avenue, Suite 220 Bala Cynwyd PA 19004, a été nommée Gérante A de la Société. Monsieur Robert Sack, né le 1<sup>er</sup> septembre 1972 à Pennsylvania (Etats-Unis) ayant son adresse professionnelle à 401 City Avenue, Suite 220 Bala Cynwyd PA 19004, a été nommé Gérant A (en remplacement de Messieurs Thomas Kennedy et Keith Fargher démissionnaires).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Susquehanna Europe Holdings Limited*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009154360/17.

(090186734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

---

**ACFT Sarl, Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 101.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Gérant technique*

Référence de publication: 2009154824/12.

(090188136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

---

**Geneva Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Northern Reflections Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.637.

—  
In the year two thousand and nine, on the ninth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Francisco Partners II (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated and organized under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the registrar of partnership of Cayman Islands under number MC-20086, duly represented by its general partner Francisco Partners GP II (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated and organized under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its general partner Francisco Partners GP II Management (Cayman) L.P., a company limited by shares, incorporated and organized under the law of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 8, 2009.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Francisco Partners II (Cayman) L.P. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the name Northern Reflections Holdings S.à r.l., having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 132.637 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 10, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of November 17, 2007, under number 2637 The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended.

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into Geneva Blocker S.à r.l., effective as from the date hereof.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Geneva Blocker S.à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 800.-

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le neuvième jour de septembre.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Francisco Partners II (Cayman) L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des sociétés des sociétés en commandite des Iles Cayman sous le numéro MC-20086, dûment représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II (Cayman) L.P., une société en commandite simple constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, elle-même représentée par son associé commandité Francisco Partners GP II Management (Cayman) L.P., une société anonyme constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social chez

M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Illes Cayman,

ici représentée par Mr. Etienne de Crépy, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit :

I. Francisco Partners II (Cayman) L.P. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination Northern Reflections Holdings S.à r.l., ayant son siège social 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.637 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2007, sous le numéro 2637. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société en Geneva Blocker S.à r.l., avec date effective à compter de la date du présent acte.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Geneva Blocker S.à r.l. "

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 800.-

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.  
signé : E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2009. Relation: LAC/2009/37145. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155246/106.

(090188635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BANCHEREAU FINANCE S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68

921, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 26, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C - 406 of June 3<sup>rd</sup>, 1999 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, on October 6, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

THERE APPEARED:

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, a foundation incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Wildgangsgasse, 1B, A-2332 Hennersdorf, Austria, and registered with the Register of Commerce and Companies of Wien Neustadt under number FN2858, hereby represented by Christine Valette, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Sole shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

That the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500,-) represented by six hundred ten (610) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50,-) each, by an amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500,-), so as to bring the share capital of the Company to thirty-four thousand euro (EUR 34,000,-) by way of the creation and issue of seventy (70) new shares of the Company, with a nominal value of fifty euro (EUR 50,-) each,
2. Subscription to the increase specified under item 1. above and payment;
3. Amendment of the Articles of Incorporation to reflect the above increase of share capital; and
4. Miscellaneous.

That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500,-) in order to bring it from its present amount of thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500,-) to thirty-four thousand euro (EUR 34,000,-), by way of the issue of seventy (70) new shares, with a par value of fifty euro (EUR 50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Meeting records the subscription and the full payment of the new shares and by way of a contribution in cash and a contribution in kind as follows:

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the seventy (70) new shares with a par value of fifty euro (EUR 50,-) each, and to fully pay them up, by way of (i) a contribution in cash in an amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500,-), and (ii) a contribution in kind consisting in a loan receivable it owns against the Company in an amount of ninety-six thousand five hundred euro (EUR 96,500), it being understood that an amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500,-) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of ninety-six thousand five hundred euro (EUR 96,500) shall be paid as share premium and allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the cash payment made to the Company for a total amount of three thousand five hundred euro (EUR 3,500) results from a bank certificate issued on October 12, 2009.

It furthermore results from a certificate dated October 12, 2009, issued by the Sole Shareholder and the managers of the Company that:

- the Sole Shareholder, prenamed, is the holder of a receivable in an amount of ninety-six thousand five hundred euro (EUR 96,500,-) (the Receivable)
- the Receivable is payable by the Company;
- the Receivable is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company; and
- as the date of the certificate, the aggregate nominal and fair market value of the Receivable is of ninety-six thousand five hundred euro (EUR 96,500,-).

Said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read in its French version:

"Le capital social est fixé à la somme de trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-) représenté par six cent quatre-vingt (680) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Sankt Leopold Privatstiftung, ayant son siège social à Wildgangsgasse, 1B, A-2332 Hennersdorf, Autriche

six cent quatre-vingt parts sociales . . . . . 680

Total: six cent quatre-vingt parts sociales . . . . . 680".

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.- (One thousand five hundred euro).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English (except for the amendment of article 6 of the Articles) , followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BANCHEREAU FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68 921, constituée le 26 février 1999, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C - 406 du 3 juin 1999 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

**A COMPARU:**

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, une fondation constituée sous le droit autrichien, ayant son siège social au 1B Wildgangsgasse A-2332 Hennersdorf Autriche, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Vienne Neustadt sous le numéro FN2858, ici représentée par Christine Valette, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) représenté par six cent dix (610) parts ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un montant de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-), afin de porter le capital social de la Société à trente-quatre mille euros (EUR 34.000,-), par l'émission de soixante-dix (70) nouvelles parts, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. Souscription à l'augmentation spécifiée sous le point 1. ci-dessus et libération;

3. Modification des articles des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social; et

4. Divers.

I. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société prédécrit d'un montant de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-) afin de le porter de son montant actuel de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) à trente-quatre mille euros (EUR 34.000), par l'émission de soixante-dix (70) nouvelles parts, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Sur ces faits, l'Assemblée enregistre la souscription suivante et la libération intégrale des nouvelles parts sociales par un apport en espèces et un apport en nature de la manière suivante:

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les soixante-dix (70) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, et de les libérer intégralement, par (i) un apport en espèces pour un montant de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-) et (ii) un apport en nature d'une créance ayant une valeur de quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500.-), étant entendu qu'un montant de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-) sera affecté au compte capital social de la Société et un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500.-) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement intégral de l'apport en espèces à la Société pour un montant de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-) résulte d'un certificat de banque émis à la date du 12 octobre 2009.

Il résulte en outre d'un certificat daté du 12 octobre 2009 émis par l'Actionnaire Unique et les gérants de la Société que:

-l'Actionnaire Unique prémentionné, détient une créance contre la Société d'un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500.-) (la Créance)

-la Créance est payable par la Société;

-la Créance peut être librement transférée par l'Actionnaire Unique à la Société; et

-à la date du certificat, la valeur nominale totale et la valeur du marché de l'apport est de quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (EUR 96.500.-).

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de trente-quatre mille euros (EUR 34.000.-) représenté par six cent quatre-vingt (680) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Sankt Leopold Privatstiftung, ayant son siège social à Wildgangsgasse, 1B, A-2332 Henndorf, Autriche

six cent quatre-vingt parts sociales . . . . .	680
------------------------------------------------	-----

Total: six cent quatre-vingt parts sociales . . . . .	680".
-------------------------------------------------------	-------

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise (excepté en ce qui concerne la modification de l'article 6 des statuts) suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43595. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155256/165.

(090188532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

#### **Altadis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 67.932.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.



Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) Altadis Luxembourg S.A., incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 22, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 23, 1999 under number 194 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on July 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 28, 2008 under number 2083.

The meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the President declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the one hundred thirty six thousand nine hundred forty four (136,944.-) shares, representing the entire share capital, are represented at the present extraordinary general meeting (the Meeting) so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the meeting is the following:

1) Conversion of the net wealth tax reserve of the Company to increase its share capital by an amount of four hundred forty three thousand euro (EUR 443,000.-) to bring it from its present amount of three million three hundred ninety four thousand seven hundred and fifty three euro (EUR 3,394,753.-) to three million eight hundred thirty seven thousand seven hundred and fifty three euro (EUR 3,837,753.-) without issuance of new shares; and

2) Amendment of article 5 of the Articles.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting unanimously resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred forty three thousand euro (EUR 443,000.-) to bring it from its present amount of three million three hundred ninety four thousand seven hundred and fifty three euro (EUR 3,394,753.-) to three million eight hundred thirty seven thousand seven hundred and fifty three euro (EUR 3,837,753.-) without issuance of new shares by way of the conversion of the net wealth tax reserve of the Company.

According to a certificate dated as per the date hereof from (i) the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company, the net wealth tax reserve amount to four hundred forty three thousand euro (EUR 443,000.-) and may be converted into share capital of the Company.

The amount of four hundred forty three thousand euro (EUR 443,000.-), being the total amount of the net wealth tax reserve of the Company, is entirely allocated to the share capital account of the Company.

The said certificate and a balance sheet of the Company, after having been signed *in varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting decide to amend article 5, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions huit cent trente-sept mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 3.837.753,-) représenté par cent cinquante quatre mille huit cent quatorze (154.814,-) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-sixième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A été tenue une assemblée générale des actionnaires de la société anonyme Altadis Luxembourg S.A., constituée suite à un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 mars 1999 sous le numéro 194 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, le 29 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2008 sous le numéro 2083.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg.

Le Président nomme, comme Secrétaire, Solange Wolter, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée a élu, comme Scrutateur, Arlette Siebenaler, ayant une adresse professionnelle au Luxembourg.

Le bureau formé, le Président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte en vue des formalités de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence montre que cent trente six mille neuf cent quarante-quatre actions, représentant l'entière du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de sorte que l'Assemblée puisse valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, connu par les actionnaires.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Conversion de la réserve nette sur l'impôt sur la fortune de la Société pour augmenter son capital social d'un montant de quatre cent quarante-trois mille euros (EUR 443.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 3.394.753) à trois millions huit cent trente-sept mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 3.837.753,-) sans l'émission de nouvelles actions; et

2) Modification de l'article 5 des Statuts.

Après que l'ordre du jour prévu ait été approuvé par l'Assemblée, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-trois mille euros (EUR 443.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 3.394.753,-) à trois millions huit cent trente-sept mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 3.837.753,-) sans l'émission de nouvelles actions par conversion de la réserve nette sur l'impôt sur la fortune de la Société.

Selon un certificat daté de ce jour (i) des administrateurs de la Société et (ii) du commissaire aux comptes de la Société, la réserve nette sur l'impôt sur la fortune s'élève à quatre cent quarante trois mille euros (EUR 443.000,-) et peut être convertie en capital social de la Société.

Le montant de quatre cent quarante trois mille euros (EUR 443.000,-), correspondant au montant total de la réserve nette sur l'impôt sur la fortune de la Société, est entièrement alloué au compte du capital social de la Société.

Ledit certificat et le bilan de la Société, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront attachés au présent acte en vue des formalités de l'enregistrement.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui aura dès lors le libellé suivant:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions huit cent trente-sept mille sept cent cinquante-trois euros (EUR 3.837.753,-) représenté par cent cinquante quatre mille huit cent quatorze (154.814,-) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital, est estimé à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45730. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155259/122.

(090188354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

### **IP-Phyt-Food, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 38, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 138.980.

### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Far-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

Optimise S.A., société anonyme, avec siège social au 2A, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, (RCS Luxembourg ? B 86.335),

(le "Mandant")

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Max Meyer, demeurant à L-8508 Redange-sur-Attert, 36, rue de Reichlange

(le "Mandataire")

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. IP-PHYT-FOOD (la "Société"), ayant son siège social à L-8508 Redange-sur-Attert, 38, rue de Reichlange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 138.980, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1524 du 19 juin 2008

I. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

II. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

III. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

IV. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société en date du 10 novembre 2009.

V. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés L-8508 Redange-sur-Attert, 36, rue de Reichlange.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48559. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009155311/47.

(090188646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Securitas Financial Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 124.011.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.131.

Par résolutions signées en date du 18 novembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Olof Glückman Bengtsson, avec adresse professionnelle au 70, Lindhagensplan, 10228 Stockholm, Suède, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 24 novembre 2009.

2. Nomination de Kim Svensson, avec adresse au 2506, Paroissien, C1429CXN Buenos Aires, Capitale Fédérale, Argentine, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 24 novembre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155118/15.

(090188135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Bronside Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.555.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. NAMI Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.490, having a share capital of EUR 12,500,

2. Sandersted Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.879, having a share capital of EUR 12,500,

3. Southall Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.794, having a share capital of EUR 12,500,

All here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of three proxies given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to record the following:

- The entire share capital of Bronside Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 2, 2009 number 1275 (the Company), is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholders, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders unanimously resolve to restate the articles of association of the Company as follows:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "BRONSIDE FINANCE S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. For the avoidance of any doubt, the Company may invest in companies involved in industrial operations, including phosphorus mines in South Africa, and all production and trading activities related thereto.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers, B managers and C managers. The managers need not be shareholders.

7.2. The Shareholders may appoint a chairman among the B managers.

7.3. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if (i) a majority of its members, (ii) at least one A manager and (iii) at least one B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented and composed of at least one vote of an A manager together with at least a vote of one B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) The chairman shall preside all meetings of the board of managers. The chairman may appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of (i) any A manager together with (ii) any B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

##### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

##### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

### *Second resolution*

The shareholders of the Company resolve to appoint the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

#### *A manager:*

- Manacor (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9.098;

#### *B managers:*

- Mr. Nahum Galmor, businessman, born in Romania on August 17, 1948, residing at Art Residence, Piazza E. Bossi 7, 6900 Lugano, Switzerland; and

- NAMI Holding S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.490, having a share capital of EUR 12,500;

#### *C managers:*

- Sandersted Finance S.à.r.l. a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855



Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.879, having a share capital of EUR 12,500; and

- Southall Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.794, having a share capital of EUR 12,500.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this extraordinary general meeting are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. NAMI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 138.490, ayant un capital social de EUR 12.500.

2. Sandersted Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 141.879, ayant un capital social de EUR 12.500,

3. Southall Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 141.794, ayant un capital social de EUR 12.500,

Toutes ici représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'enregistrer les informations suivantes:

- L'entière du capital social de Bronside Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suite à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant au Luxembourg, le 29 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juillet 2009, sous le numéro 1275 (la Société), est représentée de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour dont les associés ont été dûment informés.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), composé de douze mille cinq cents (12.500) actions d'un euro (EUR 1) chacune.

Maintenant, les parties comparantes, agissant par leur mandataires, ont, en conséquence, demandé au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident d'acter à nouveaux les statuts de la Société de la façon suivante:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "BRONSIDE FINANCE S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. En tout état de cause, la Société peut investir dans des sociétés impliquées dans des opérations industrielles, y compris des mines de phosphore en Afrique du Sud, et dans toute la production et toutes les activités de commerce y afférentes.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance composé de gérants A, gérants B et gérants C. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les associés peuvent nommer un président parmi les gérants B.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si (i) la majorité de ses membres, (ii) au moins un gérant A et (iii) au moins un gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et comprennent au moins un vote d'un gérant A ainsi qu'au moins un vote d'un gérant B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Le président présidera toutes les assemblées du conseil de gérance. Le président peut nommer un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être gérant, qui sera responsable de la conservation des minutes du conseil de gérance. Au cas où, lors d'une assemblée, le nombre de votes pour et contre une résolution est identique, le président de l'assemblée aura un vote prépondérant.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de (i) tout gérant A et (ii) tout gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Seconde résolution*

Les associés de la Société décident de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant A:*

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9.098;

#### *Gérants B:*

- Mr Nahum Galmor, homme d'affaires, né en Roumanie le 17 août 1948, résidant Art Residence, Piazza E. Bossi 7, 6900 Lugano, Suisse; et

- NAMI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.490, ayant un capital social de EUR 12.500.

#### *Gérants C:*

- Sandersted Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.879, ayant un capital social de EUR 12.500; et

- Southall Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.794, ayant un capital social de EUR 12.500.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de cette assemblée générale extraordinaire s'élèvent approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45739. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155260/542.

(090188346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

In the year two thousand and nine, on the sixth of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BANCHEREAU FINANCE S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68 921, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on Februar 26, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C - 406 of June 3<sup>rd</sup>, 1999 and whose articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C - 915 of April 30, 2009 (the Company).

THERE APPEARED:

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, a foundation incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Wilgangsgasse, 1B, A-2332 Hennersdorf, Austria, and registered with the Register of Commerce and Companies of Wien Neustadt under number FN2858, hereby represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the Sole shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500,-) represented by five hundred fifty (550) shares having a nominal value of fifty euro (EUR 50,-) each, by an amount of three thousand euro (EUR 3,000,-), so as to bring the share capital of the Company to thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500,-) by way of the creation and issue of sixty (60) new shares of the Company, with a nominal value of fifty euro (EUR 50,-) each,

2. Subscription to the increase specified under item 1. above and payment;

3. Amendment of the Articles of Incorporation to reflect the above increase of share capital; and

4. Miscellaneous.

II. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand euro (EUR 3,000,-) in order to bring it from its present amount of twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 27,500,-) to thirty thousand five hundred euro (EUR 30,500,-), by way of the issue of sixty (60) new shares, with a par value of fifty euro (EUR 50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Meeting records the subscription and the full payment of the new shares and by way of a contribution in cash and a contribution in kind as follows:

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, prequalified and represented as stated above, declares to subscribe for the sixty (60) new shares with a par value of fifty euro (EUR 50,-) each, and to fully pay them up, by way of (i) a contribution in cash in an amount of twenty-four thousand thirty-three euro (EUR 24,033,-), and (ii) a contribution in kind consisting in a loan receivable it owns against the Company in an amount of two hundred and sixty-nine thousand, nine hundred and sixty-seven euro (EUR 269,967,-), it being understood that an amount of three thousand euro (EUR 3,000,-) shall be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of two hundred and ninety-one thousand euro (EUR 291,000,-) shall be paid as share premium and allocated to the share premium account of the Company.

Proof of the cash payment made to the Company for a total amount of twenty-four thousand thirty-three euro (EUR 24,033,-) results from a bank certificate issued on October 6, 2009.

It furthermore results from a certificate dated September 29, 2009, issued by the Sole Shareholder and the managers of the Company that:

- the Sole Shareholder, prenamed, is the holder of a receivable in an amount of two hundred and sixty-nine thousand, nine hundred and sixty-seven euro (EUR 269,967,-) (the Receivable)
- the Receivable is payable by the Company;
- the Receivable is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company; and
- as the date of the certificate, the aggregate nominal and fair market value of the Receivable is of two hundred and sixty-nine thousand nine hundred and sixty-seven euro (EUR 269.967,-).

Said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read in its French version:

"Le capital social est fixé à la somme de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) représenté par six cent dix (610) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Sankt Leopold Privatstiftung, ayant son siège social à Wilgangsgasse, 1B, A-2332 Hennersdorf, Autriche

six cent dix parts sociales . . . . .	610
Total: six cent dix parts sociales . . . . .	610".

There being no further business, the Meeting is closed.

*Estimated costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.- (One thousand five hundred euro).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English (except for the amendment of article 6 of the Articles) , followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BANCHEREAU FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68 921, constituée le 26 février 1999, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C - 406 du 3 juin 1999 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C - 915 du 30 avril 2009 (la Société).

#### A COMPARU:

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, une fondation constituée sous le droit autrichien, ayant son siège social au 1B Wildgangsgasse A-2332 Hennersdorf Autriche, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Vienne Neustadt sous le numéro FN2858, ici représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) représenté par cinq cent cinquante (550) parts ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, par un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-), afin de porter le capital social de la Société à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-), par l'émission de soixante (60) nouvelles parts, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. Souscription à l'augmentation spécifiée sous le point 1. ci-dessus et libération;

3. Modification des articles des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social; et

4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société prédécrit d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) à trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-), par l'émission de soixante (60) nouvelles parts, ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Sur ces faits, l'Assemblée enregistre la souscription suivante et la libération intégrale des nouvelles parts sociales par un apport en espèces et un apport en nature de la manière suivante:

SANKT LEOPOLD PRIVATSTIFTUNG, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les soixante (60) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, et de les libérer intégralement, par (i) un apport en espèces pour un montant de vingt-quatre mille trente-trois euros (EUR 24.033,-) et (ii) un apport en nature d'une créance ayant une valeur de deux cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 269.967,-), étant entendu qu'un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-) sera affecté au compte capital social de la Société et un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 291.000,-) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement intégral de l'apport en espèces à la Société pour un montant de vingt-quatre mille trente-trois euros (EUR 24.033,-) résulte d'un certificat de banque émis à la date du 6 octobre 2009.

Il résulte en outre d'un certificat daté du 29 septembre 2009 émis par l'Actionnaire Unique et les gérants de la Société que:

-l'Actionnaire Unique prémentionné, détient une créance contre la Société d'un montant de deux cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 269.967,-) (la Créance)

-la Créance est payable par la Société;

-la Créance peut être librement transférée par l'Actionnaire Unique à la Société; et

-à la date du certificat, la valeur nominale totale et la valeur du marché de l'apport est de deux cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-sept euros (EUR 269.967,-).

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:



"Le capital social est fixé à la somme de trente mille cinq cents euros (EUR 30.500,-) représenté par six cent dix (610) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Sankt Leopold Privatstiftung, ayant son siège social à Wilgangsgasse, 1B, A-2332 Hengersdorf, Autriche

six cent dix parts sociales . . . . . 610

Total: six cent dix parts sociales . . . . . 610".

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise (excepté en ce qui concerne la modification de l'article 6 des statuts) suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155257/167.

(090188483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Sun Sea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 87.046.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2009*

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que Commissaire aux comptes de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. ayant son siège social 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg et nomme en remplacement BDO Audit S.A. ayant son siège social 2 avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg le 9 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009155108/20.

(090187469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Mezzanine Finance Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.353.

*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 novembre 2009*

En date du 16 novembre 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, Monsieur Patrick Zurstrassen, 19, rue de Bitbourg, L-1923 Luxembourg, Monsieur Clive Mace Gilchrist, Monsieur Scott Edel, Monsieur Jürgen Meisch, Monsieur Alfonso De Maqua, et Monsieur Nicholas Cranston en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2009155110/17.

(090187516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Karlinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 132.349.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé  
Unique de la Société en date du 16 novembre 2009*

1) L'Associé Unique décide de révoquer de leur mandats de gérant de la Société avec effet immédiat, M. Stéphane WEYDERS et M. Steve VAN DEN BROEK.

2) L'Associé Unique décide de nommer au poste de gérant unique de la Société, avec effet immédiat, pour une durée illimitée, M. Jean-Jacques LAFONT, né le 4 août 1959 à Bruxelles (Belgique), résidant au 75, route de Genève, CH-1164 Rolle (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KARLINVEST S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009155105/18.

(090188001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 149.698.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of November.

Before us Maître Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEPP IV Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 141.642, acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS IV - SUB-FUND 3, a sub-fund of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNER IV, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé) organized under the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) governed by the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds,

here represented by Mr. Augustin de Longeaux, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same partner(s) as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same partner(s) of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the managers determine that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the managers until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by a decision of the general meeting of its partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole partner, the Company's shares held by the sole partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the 1915 Law only.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners, in case of plurality of partners.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. In case of several managers, they will constitute a board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a partner, nor a member of the board of managers.

The sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that the managers shall be named "A Manager" or "B Manager". The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of an A Manager, or by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, any A manager, any A manager and one B manager acting jointly, may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, with the approval of at least one A Manager.

The board of managers shall meet upon call by at least one A Manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers forty-eight hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any of the managers may participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication, allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by a majority of the managers of the Company and at least one A Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by a majority of the managers of the Company and at least one A Manager.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing by circular means, and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and all of the managers. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 14.** The sole partner assumes all powers conferred to the general meeting of partners.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The general meeting of the partners will be held at the registered office of the Company or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg elected by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, and mentioned in the convening notice.

#### **E. Fiscal year - Annual accounts - Distribution of profits - Interim dividends**

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** The board of managers or the general meeting of partners may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

##### *Subscription - Payment*

The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by HEPP IV Management Company S.à r.l., acting in its own name and on behalf of HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS IV - SUB-FUND 3, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-)

##### *Resolutions of the sole partner*

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
  - Mr. Gordon Black, born on April 23, 1965, in Royal Oak, Michigan, United States of America, residing professionally at 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, United States of America, appointed as A Manager,
  - Mr. Otis Spencer, born on July 14, 1965, in Yokosuka, Japan, residing professionally at International Business Center, Al Armii Ludowej 14, 00-638 Warsaw, Poland, appointed as A Manager, and
  - Ms. Renata Miazga, born on July 9, 1973, in Zagan, Poland, residing professionally at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, appointed as A Manager.
- 3) The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one A Manager or by the joint signature of one A Manager and one B Manager.
- 4) The address of the Company is fixed at 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

HEPP IV Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.642, agissant en son propre nom et pour le compte de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS IV - COMPARTIMENT 3, un compartiment de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS IV, un fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'un fonds commun de placement régi par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après désignée, la "Société"), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (ci-après désignée, la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après désignés, les "Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle du/des même(s) associé(s) que les siens.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable de manière illimitée ou limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires qu'elle contrôle, directement ou indirectement, ou qui sont, directement ou indirectement, sous le contrôle du/des même(s) associé(s) que les siens.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "HEPP IV Luxembourg Master III S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément avec les présents Statuts concernant l'adoption des modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il y n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés en cas de pluralité des associés.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

L'associé unique, ou le cas échéant les associés, peuvent décider que les gérants seront appelés "Gérant A" ou "Gérant B". Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A, ou par la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, par la signature individuelle d'un gérant A, ou par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B, peut conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous-seing privé.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec le vote favorable d'au moins un Gérant A.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation prononcée par au moins un Gérant A, à l'endroit indiqué dans la convocation.

Pour toute réunion du conseil de gérance une convocation écrite doit être envoyée aux gérants au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être indiqués dans la convocation. Une telle convocation peut être omise, lorsque chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour un conseil de gérance pour lequel la date et le lieu ont été fixés préalablement dans une résolution adoptée par le conseil de gérance.

Chacun des gérants pourra participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre des gérants comme son mandataire. Un gérant pourra représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chacun des gérants pourra participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires, par lesquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance doit être signé par la majorité des gérants de la Société et au moins un Gérant A. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant être utilisés au cours de procédures judiciaires devront être signées par la majorité des gérants de la Société et au moins un Gérant A.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par écrit, par voie de résolutions circulaires, et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun et tous les gérants. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg choisi par le conseil de gérance et indiqué dans la convocation.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition - Dividendes intérimaires

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par HEPP IV Management Company S.à r.l., pré-désignée, agissant en son propre nom et pour compte de HEITMAN EUROPEAN PROPERTY PARTNERS IV - COMPARTIMENT 3, pré-désignée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Décisions des associés*

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

- M. Gordon Black, né le 23 avril 1965, à Royal Oak, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 191 North Wacker Drive, Suite 2500, Chicago, IL 60606, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant A,

- M. Otis Spencer, né le 14 juillet 1965, à Yokosuka, Japon, résidant professionnellement au International Business Center, Al Armii Ludowej 14, 00-638 Varsovie, Pologne, en qualité de Gérant A, et

- Mlle Renata Miazga, née le 9 juillet 1973, à Zagan, Pologne, résidant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A.

3) La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses Gérants A ou la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

4) L'adresse de siège social est fixée au 2, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. de Longeaux, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. LAC/2009/49937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009155269/355.

(090188719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Lopes Agence Générale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, rue Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 112.782.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009155663/15.

(090188328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Amazing Moments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 107, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.920.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009155665/15.

(090188325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**REO Klinik Holdings, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.927.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155650/13.

(090188291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, pour l'année du 15 avril 2008 au 31 décembre 2008, de GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155791/11.

(090188586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Octopussy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.900.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155801/15.

(090188669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Peria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 20.360.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155802/15.

(090188665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2091 du 25 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GPB Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009155770/13.

(090188476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Parc Belair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 113, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 34.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2009155716/11.

(090188539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Prinvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 58.624.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009155803/15.

(090188663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Octopussy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 107.900.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L-1013 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009155800/15.

(090188670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.575,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 72.728.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2009155719/13.

(090188682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Panino Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 49.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009155714/11.

(090188540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Realcorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 22, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.583.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155805/15.

(090188661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Sehelah Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 21, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 99.989.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155806/15.

(090188659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**ATEEL S.à r.l., ATEEL - Allied Technology Experts. Enterprise of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 138.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 décembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009155747/13.

(090188991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Luxembourg TOURISME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 109, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 15.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009155712/11.

(090188541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Toiture SCHROEDER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9122 Schieren, 39, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.883.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155811/15.

(090188650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Twopp S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 56.645.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155814/15.

(090188643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Iaba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.563.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009155754/12.

(090189019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Gaba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.561.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009155753/12.

(090189021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Genie Therm s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 117.575.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009155755/12.

(090189023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Agence de Publicité Signtec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6719 Grevenmacher, 3, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 147.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 décembre 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009155749/12.

(090188989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**SEGC S.A., Société Européenne de Génie Civil SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.423.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155807/15.

(090188658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Prodec Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1337 Luxembourg, 12, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 51.531.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155804/15.

(090188662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Tegernsee S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 139.588.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155809/15.

(090188653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Tudor Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 133.485.

Le bilan au 31.10.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155813/15.

(090188648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**ProLogis European Holdings XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009155744/12.

(090188900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Kolimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 69.216.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009155715/12.

(090188674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Digitech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 102.003.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2210 Luxembourg 04 décembre 2009.

Signature

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009155821/12.

(090188805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

---

Les comptes annuels au 30.09.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PE-Invest SICAV

Rudolf Kessel / Petra Hauer

Référence de publication: 2009155820/11.

(090188668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Kobarid Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.823.

---

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155822/10.

(090188804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---



**Lux Bio Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 149.692.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth of November.

Before us Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Jonathan DeHART, business manager, born in Memphis, Tennessee, USA, on 24 March, 1972, residing at 8303 NW Reed Drive, Portland, Oregon 97229, USA.

2.- Dr. Gordon HOLT, scientist, born in Abilene, Kansas, USA, on 13 March, 1961, residing at 16917 SW Kolding Lane, Beaverton, Oregon 97007, USA.

3.- Mr. Albert CHMURA, scientist, born in Rhinebeck, New York, USA, on 21 May, 1974, and residing at 42 Haciendas Road, Orinda, California 94563, USA.

4.- Mr. Mark DUMAINE, engineer, born in Hammond, Indiana, USA, on 18 February, 1957, and residing at 17742 NW Caribou Court, Portland, Oregon 97229, USA.

5.- Mrs. Debbie BENITEZ, engineer, born in Tucson, Arizona, USA, on 11 September 1978, and residing at 4386 North Orchard Farms Road, Casa Grande, Arizona 85194, USA.

6.- Mr. Brandon BARNETT, born in Tyler, Texas, USA, on 20 January, 1969, and residing at 15625 Southwest Petrel Court, Beaverton, Oregon 97007, USA.

7.- Mr. Brian BRAMLETT, engineer, born in Atlanta, Georgia, USA, on 19 October, 1967, and residing at 2130 Northwest Everett Street, Portland, Oregon, 97210, USA.

The appearing persons prenamed sub 2.-, 3.-, 4.-, 5.-, 6.- and 7.- here represented by Mr. Jean-Marie WEBER, employé privé, residing in Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgium) by virtue of six proxies given under private seal on October 13<sup>th</sup> and 14<sup>th</sup>, 2009.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of "Lux Bio Group S.A."

The registered office is established in Echternach.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is:

Lux Bio Group is an integrated life sciences tools, instruments, software and services company.

Lux Bio Group (LGB) will create and deliver profitable chip-based molecular detection products, instrumentation, software and services.

These include:

- A software-as-a-service (SaaS) business - LBG will provide novel hardware and software "bioinformatics" solutions to greatly accelerate the compilation of DNA sequence data, opening unparalleled capabilities for re-sequencing and de novo sequencing applications.

- A biochip sensor business - A disposable biochip product pipeline based on several silicon-based technologies enabling industry breakthroughs for programmable tests applied to commercially interesting molecules such as DNAs, proteins, peptides, carbohydrates, drugs, and environmental contaminants.

- A DNA sequencing business - "3<sup>rd</sup> generation" chip-based DNA sequencing using novel electrical detection for unprecedented speed at very economical pricing.

The object of the corporation is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The corporation may also hold interests in partnerships.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

It may also give guarantees in favor of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** A board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders, shall manage the corporation.

If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years, but they shall be renewable for additional terms; however, they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by Law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate all or part of its powers regarding the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, either by the joint signatures of any two directors, one of whom must be the delegate of the board, or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 6.** The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex, telefax or e-mail.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization by the general meeting.

The delegate of the board is named for the first time by the extraordinary general meeting.

**Art. 7.** One or more auditors, who need not be shareholders, shall supervise the corporation; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be renewable for additional terms; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 9.** The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 2<sup>nd</sup> of the month of May at 10 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by Law.

**Art. 12.** The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

1) The first fiscal year shall begin on the date of formation of the company and will end on the thirty-first of December two thousand nine.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand ten.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr. Jonathan DeHART, prenamed, nine thousand six hundred and seventy-two shares . . . . .	9.672
2.- Dr. Gordon HOLT, prenamed, five thousand four hundred and fifty-six shares . . . . .	5.456
3.- Mr. Albert CHMURA, prenamed, two thousand four hundred and eighty shares . . . . .	2.480
4.- Mr. Mark DUMAINE, prenamed, two thousand four hundred and eighty shares . . . . .	2.480
5.- Mrs. Debbie BENITEZ, prenamed, one thousand four hundred and eighty-eight shares . . . . .	1.488
6.- Mr. Brandon BARNETT, prenamed, one thousand seven hundred and thirty-six shares . . . . .	1.736
7.- Mr. Brian BRAMLETT, prenamed, one thousand four hundred and eighty-eight shares . . . . .	1.488
TOTAL: twenty-four thousand eight hundred shares . . . . .	24.800

These shares have been paid up to twenty-five percent (25%) by payments in cash, so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty euros (EUR 7,750.00) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the Auditor at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr. Jonathan DeHART, Chief Executive Officer, born in Memphis, Tennessee, USA, on 24 March, 1972, residing at 8303 NW Reed Drive, Portland, Oregon 97229, USA.

b) Dr. Gordon HOLT, Chief Science Officer, born in Abilene, Kansas, USA, on 13 March, 1961, residing at 16917 SW Kolding Lane, Beaverton, Oregon 97007, USA.

c) Mr. Brian BRAMLETT, General Manager IAS, born in Atlanta, Georgia, USA, on 19 October, 1967, residing at 2130 Northwest Everett Street, Portland, Oregon, 97210, USA.

3) Has been appointed Auditor:

Mr. Olivier GASCHÉ, Vice President IEE, born in Salon de Provence, France, on 15 May 1961, residing at ZAE Weiergewan, 11, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

4) Has been appointed delegate of the board:

Mr. Jonathan DeHART, prenamed.

5) The mandates of the directors, the delegate of the board and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand ten.

6) The registered office of the company is established in Zone Industrielle, L-6468 Echternach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us, the notary, and the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jonathan DeHART, business manager, né à Memphis, Tennessee, USA, le 24 Mars, 1972, demeurant à 8303 NW Reed Drive, Portland, Oregon 97229, USA.

2.- Dr. Gordon HOLT, scientifique, né à Abilene, Kansas, USA, le 13 mars 1961, demeurant à 16917 SW Kolding Lane, Beaverton, Oregon 97007, USA.

3.- Monsieur Albert CHMURA, scientifique, né à Rhinebeck, New York, USA, le 21 mai 1974, demeurant à 42 Haciendas Road, Orinda, California 94563, USA.

4.- Monsieur Mark DUMAINE, ingénieur, né à Hammond, Indiana, USA, le 18 février 1957, demeurant à 17742 NW Caribou Court, Portland, Oregon 97229, USA.

5.- Madame Debbie BENITEZ, ingénieur, né à Tucson, Arizona, USA, on 11 septembre 1978, demeurant à 4386 North Orchard Farms Road, Casa Grande, Arizona 85194, USA.

6.- Monsieur Brandon BARNETT, ingénieur, né à Tyler, Texas, USA, on 20 Janvier, 1969, demeurant à 15625 Southwest Petrel Court, Beaverton, Oregon 97007, USA.

7.- Monsieur Brian BRAMLETT, ingénieur, né à Atlanta, Georgia, USA, le 19 octobre 1967, demeurant à 2130 Northwest Everett Street, Portland, Oregon, 97210, USA.

Les comparants prénommés sub 2.-, 3.-, 4.-, 5.-, 6.- et 7.- ici représentés par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu de six procurations sous seing privé données les 13 et 14 octobre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées " ne varietur " par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Lux Bio Group S.A."

Le siège social est établi à Echternach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

Lux Bio Group est une société de services, de logiciels, d'instruments et d'outils pour les sciences de la vie.

Lux Bio Group (LBG) créera et fournira des produits protéifiables, basés sur des circuits intégrés, de détection de molécules, des instruments, des logiciels et de services.

Seront inclus:

- Une unité "logiciel en tant que service" (en anglais "software-as-a-services") - LBG fournira de nouvelles solutions hardware et software pour accélérer la compilation de données de séquences d'ADN, ouvrant ainsi des opportunités inégalées pour des applications de re-séquençage et de séquençage "de novo".

- Une unité de capteurs "Biochip" - Une ligne de produits "biochip" jetables utilisant plusieurs technologies "silicon" et permettant des avancées industrielles pour des tests programmables appliqués à des molécules telles que l'ADN, les protéines, les peptides, les hydrocarbures, les drogues, et les contaminants environnementaux.

- Une unité de séquençage d'ADN - Un séquençage d'ADN basé sur des circuits intégrés de troisième génération utilisant une nouvelle méthode de détection électrique pour une vitesse de séquençage accrue à un coût réduit sans précédent.

La société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bonds de caisse et

d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, et émettre des obligations et des titres d'emprunt. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée à l'égard des tiers, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jour du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille dix.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jonathan DeHART, prénommé, neuf mille six cent soixante-douze actions . . . . .	9.672
2.- Dr. Gordon HOLT, prénommé, cinq mille quatre cent cinquante-six actions . . . . .	5.456
3.- Monsieur Albert CHMURA, prénommé, deux mille quatre cent quatre-vingts actions . . . . .	2.480
4.- Mr. Mark DUMAINE, prénommé, deux mille quatre cent quatre-vingts actions . . . . .	2.480
5.- Madame Debbie BENITEZ, prénommée, mille quatre cent quatre-vingt-huit actions . . . . .	1.488
6.- Monsieur Brandon BARNETT, prénommé, mille sept cent trente-six actions . . . . .	1.736
7.- Monsieur Brian BRAMLETT, prénommé, mille quatre cent quatre-vingt-huit actions . . . . .	1.488
TOTAL: vingt-quatre mille huit cent actions . . . . .	24.800

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jonathan DeHART, Chief Executive Officer, né à Memphis, Tennessee, USA, le 24 mars 1972, demeurant à 8303 NW Reed Drive, Portland, Oregon 97229, USA.

b) Dr. Gordon HOLT, Chief Science Officer, né à Abilene, Kansas, USA, le 13 mars 1961, demeurant à 16917 SW Kolding Lane, Beaverton, Oregon 97007, USA.

c) Monsieur Brian BRAMLETT, General Manager IAS, né à Atlanta, Georgia, USA, le 19 octobre, 1967, demeurant à 2130 Northwest Everett Street, Portland, Oregon, 97210, USA.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Olivier GASCHE, Vice President IEE, né à Salon de Provence, France, le 15 mai 1961, demeurant à ZAE Weiergewan, 11, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Jonathan DeHART, préqualifié.

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

6.- Le siège social est établi à Zone Industrielle, L-6468 Echternach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

signé: DeHART, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 novembre 2009. Relation: CAP/2009/4073. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009155265/338.

(090188792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**A.C.G. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.415.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155671/13.

(090188383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**REO Carentan, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.711.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155649/13.

(090188293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**Solitaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 43.758.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155672/13.

(090188381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

---

**REO Green H-Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.709.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/12/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155647/13.

(090188302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**Entropia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 94.081.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 09.06.2009 que:

- Monsieur Johann MAIRE, né le 06 mai 1982 à Remiremont et demeurant à F-57525 Talange, 1, rue des Tulipes est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Christophe SCHLOUPT, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

- Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La nouvelle dénomination étant G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009155631/19.

(090188571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

**SREP (France) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154900/10.

(090187841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

**Alessia, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.597.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009154841/12.

(090188119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.